

Gare Montparnasse

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 17 avril 2007

Je suis allé chercher quelqu'un qui revenait de Toulouse à la gare Montparnasse dimanche 15 avril 2007 à 14h25, quai n°1. Le nombre de voyageurs allumant leur cigarette en descendant du train (sur un quai couvert) était insupportable. Et tout cela sous les yeux des militaires de service et de quelques agents qui ne s'en souciaient guère. J'ai connu le même problème il y a quelques années encore à Roissy, où bon nombre de gens fumaient en attendant leurs bagages... sous les panneaux rappelant l'interdiction de fumer ! Le problème semble résolu dans les aéroports... Pourquoi pas dans les gares parisiennes ? Comment forcer la SNCF à faire respecter la loi ? Merci pour votre aide.

Réponse:

- Tant qu'il y aura plus de fumeurs en infraction que de plaintes de non-fumeurs, la SNCF ne réagira que mollement à ce phénomène. Chacun doit donc se sentir mobilisé pour imposer le respect de l'arrêté du Préfet de police de Paris.
- Pour cela, il vous suffit de décrire ces situations anormales avec un maximum de précisons sur le lieu, l'heure, le train concerné, le nombre de fumeurs en infraction et l'indifférence des agents de la SNCF.

Par voie postale : Préfecture de Police 9, boulevard du Palais 75 195 PARIS CEDEX 04

Par téléphone : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 01 40 79 79 79